

le percepteur *D. C. Perkins*, 60.48 ; pour augmenter les appointements du préposé de l'accise *Wm. Moore*, de \$850 à \$900 pour l'exercice de 1885-86, \$50 ; Service préventif, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1887.

Alors les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, pour payer la différence de salaire à *M. Naughton*, gardien du bureau, le 1er octobre 1886 au 30 juin 1886, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département de l'Intérieur, pour pourvoir à l'augmentation des appointements de *K. J. Henry*, de \$1,650 à \$1,800, et de *P. B. Douglas*, de \$1,650 à \$1,800, \$350 ; division de la commission géologique, pour pourvoir aux appointements d'un ingénieur de mines, \$1,800 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Finances, pour une augmentation statutaire omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des Douanes, pour augmenter les appointements de *T. J. Watters*, comptable, \$200 ; pour augmenter les appointements de *A. Morin*, de \$50 par année, à compter du 1er juillet 1886, \$100 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du secrétaire d'Etat, pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juillet 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des Affaires des Sauvages : Pour augmenter les appointements de *J. D. McLean*, sténographe, de \$1,350 à \$1,400, \$50 ; pour augmenter les appointements de *S. Bray*, *A. T. F.*, sous-arpenteur en chef, de \$1,000 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$100 ; pour augmenter les appointements de *W. A. Orr*, de la division des terres des Sauvages, de \$750 à \$1,100, minimum des appointements d'un commis de 2e classe, \$350 ; pour augmenter les appointements de *C. Reiffenstein*, de la division de la correspondance, de \$600 à \$700, \$100 ; pour augmenter les appointements de *J. A. Wilson*, division de l'enregistrement, de \$450 à \$500, \$50 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Justice—Appointements d'un commis de 3e classe (comptable) qui recevra le maximum des appointements de cette classe nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département des pêcheries—pour pourvoir aux appointements d'un commis de 2e classe, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Département de la Marine—pour payer à *V. H. Steele* la différence entre \$750 à \$800, la nomination ayant été faite de manière à compter du 1er juillet 1884, au lieu du 1er juillet 1883, tel que recommandé, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département du Revenu de l'Intérieur,—Pour pourvoir à l'augmentation annuelle de *R. Quain*, omise dans le budget principal, pour l'année finissant le 30 juin 1888.